



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

Chômage Mars 2014			
	Taux	Chômeurs	
Valais	4.4%	7183	↘
Haut-Valais	1.9%	777	↘
Valais central	5.6%	3432	↘
Bas-Valais	5.1%	2974	↘

8 avril 2014

Valais : la situation sur le marché du travail en mars

(IVS).- Le chômage continue de baisser en Valais au 1^{er} trimestre 2014, passant d'un taux de 5.6% en janvier à 4.4% en mars. Les branches de la construction et de l'agriculture en sont les principaux moteurs, même si la majorité des branches voient leur nombre de chômeurs diminuer.

La construction et l'agriculture, grâce notamment à une météo favorable, représentent 86% du recul du chômage entre février et mars en Valais. En effet, ces activités sont en forte reprise et l'on observe d'ailleurs un net recul des chômeurs inscrits au chômage depuis moins de 6 mois. En revanche, la fin proche de la saison d'hiver se fait très légèrement ressentir sur le marché de l'emploi de l'hôtellerie-restauration, alors même que les vacances de Pâques sont encore à venir.

En comparaison annuelle, le taux de chômage est plus élevé que l'année précédente (+0.2 point). Le taux de chômage est resté stable dans le Haut-Valais. Il est plus fort dans le Valais Central (+0.4 point) et dans le Bas-Valais (+0.2 point). La différence d'évolution entre le Haut-Valais et le Valais Romand s'explique notamment par le fait que le tourisme, dans le Haut-Valais, a une capacité d'absorption de main-d'œuvre plus forte que dans les autres régions et que la saison d'hiver n'est pas encore terminée.

Note aux rédactions

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Peter Kalbermatten, Chef du Service de l'industrie, du commerce et du travail, entre 11h30 et 12h00, au 027 606 73 05



#

Les chiffres essentiels du chômage valaisan (Mars 2014)

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Mars 2014	var. mens.	var. ann.	Mars 2014	var. mens.	var. ann.
Suisse	3.3%	-0.2 pt	0.1 pt	142846	-6413	3853
Valais	4.4%	-0.6 pt	0.2 pt	7183	-985	319
Haut-Valais	1.9%	-0.1 pt	0.0 pt	777	-60	-27
Valais Central	5.6%	-0.8 pt	0.4 pt	3432	-463	249
Bas-Valais	5.1%	-0.7 pt	0.2 pt	2974	-462	97
RAV Oberwallis	1.9%	-0.1 pt	0.0 pt	777	-62	-28
ORP Sierre	5.0%	-0.5 pt	0.1 pt	1074	-123	19
ORP Sion	5.9%	-0.9 pt	0.5 pt	2358	-341	228
ORP Martigny	5.1%	-1.1 pt	-0.1 pt	1715	-374	-24
ORP Monthey-St.-Maurice	5.0%	-0.3 pt	0.5 pt	1260	-85	124

1. Chômage selon les régions (tous les taux sont calculés selon le recensement de la population 2010)

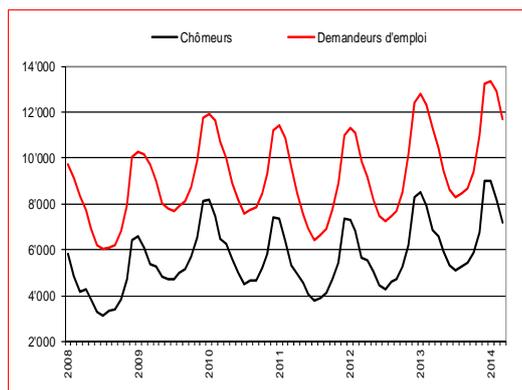
	Taux de chômage			Chômeurs		
	Mars 2014	var. mens.	var. ann.	Mars 2014	var. mens.	var. ann.
15-24 ans	4.3%	-0.7 pt	-0.2 pt	964	-135	-32
25-49 ans	4.6%	-0.7 pt	0.2 pt	4489	-671	183
50 ans et plus	4.1%	-0.4 pt	0.4 pt	1730	-179	168
Femmes	3.6%	-0.1 pt	0.2 pt	2656	-53	171
Hommes	5.1%	-1.0 pt	0.2 pt	4527	-932	148
Suisses	2.5%	-0.2 pt	0.1 pt	3108	-238	189
Etrangers	10.6%	-1.9 pt	0.3 pt	4075	-747	130

2. Profil des chômeurs (tous les taux sont calculés selon le recensement de la population 2010)

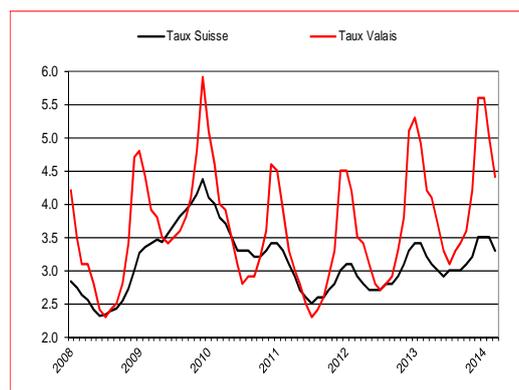
	Mars 2014	var. mens.	var. ann.
Professions saisonnières			
Construction ¹	2091	-684	95
Hôtellerie, restauration et nettoyage ²	1174	51	21
Agriculture, économie forestière, élevage animaux	502	-234	22
Professions non saisonnières			
Industrie ³	704	-87	-41
Professions commerciales et de la vente	584	18	1
Transports et activités techniques ⁴	532	-30	29
Information et communication ⁵	184	0	25
Activités spécialisées, scientifiques et financières ⁶	248	-1	8
Activités de service administratif et de soutien ⁷	648	-8	122
Santé humaine et action sociale ⁸	357	8	15
Professions artistiques	32	-6	2
Autres professions ⁹	127	-12	20

3. Chômage selon les groupes de professions

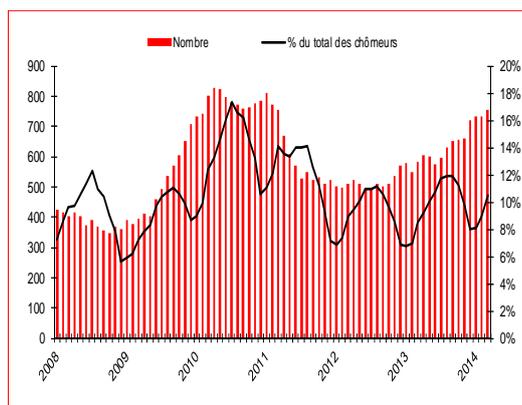
#



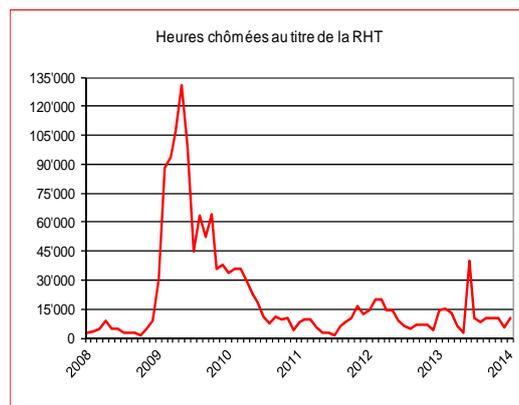
4. Évolution du chômage en Valais



5. Évolution du taux de chômage VS-CH¹⁰



6. Chômeurs de longue durée¹¹



7. Évolution de la RHT¹²

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Le bulletin statistique complet est disponible sur www.vs.ch/sict > Chômage > Statistiques

- 1 **Construction** : construction - machinistes
- 2 **Hôtellerie, restauration et nettoyage** : hôtellerie et restauration et économie domestique – nettoyage, hygiène et soins corporels
- 3 **Industrie** : industrie minière, travail de la pierre, matériaux de construction - production denrées alimentaires, boissons et tabacs - industrie textile et industrie du cuir - travail de la céramique et du verre - usinage de métaux et de la construction de machines - électrotechnique, électronique, horlogerie, véhicule, outil - industrie du bois et du papier - arts graphiques - industrie chimique et matières plastiques - autres professions du façonnage et de la manufacture
- 4 **Transports et activités techniques** : transports et circulation – ingénieurs – techniciens - dessin technique
- 5 **Information et communication** : informatique - publicité, marketing, tourisme, administration fiduciaire- professions des postes et télécommunications - professions des médias et apparentées
- 6 **Activités spécialisées, scientifiques et financières** : professionnels de la banque, employés d'assurance - entrepreneurs, directeurs, fonctionnaires supérieurs - professions judiciaires – sciences sociales, humaines, naturelle, physique, exacte
- 7 **Activités de service administratif et de soutien** : professions commerciales et administratives - professions afférentes au maintien de l'ordre, la sécurité
- 8 **Santé humaine et action sociale** : assistance sociale et spirituelle et éducation - professions de la santé - professions du sport et du divertissement
- 9 **Autres** : professions du secteur tertiaire, si pas ailleurs - activité professionnelle ne peut pas être définie - non spécifié
- 10 **Taux de chômage** : A partir du 1^{er} janvier 2010, le taux de chômage est calculé sur la base de la population active issue du recensement fédéral 2010 de la population suisse et non plus sur celle du recensement fédéral 2000, comme jusqu'à présent. Pour le Valais, la population active est passée de 137'592 personnes à 161'820, soit une augmentation de 24'228 personnes (+17%). Le taux de chômage a donc été réajusté à la baisse.
- 11 **Chômeurs de longue durée** : personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année
- 12 **Réduction de l'horaire de travail (RHT)** : la statistique recense les réductions de l'horaire de travail décomptées et indemnisées par les caisses. Pour des raisons d'ordre pratique liées au versement des indemnités, ces données ne sont disponibles qu'après un délai de deux mois.